

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL  
UFI :

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Téléfax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

|                      |   |                           |                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------|---|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils de prudence | : | P102                      | Tenir hors de portée des enfants.                                                                                                                                                                                                                                           |
|                      |   | <b>Prévention:</b>        |                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                      |   | P210                      | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.                                                                                                                                |
|                      |   | P280                      | Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.                                                                                                                                                               |
|                      |   | <b>Intervention:</b>      |                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                      |   | P305 + P351 + P338 + P310 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
|                      |   | P370 + P378               | En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.                                                                                                                                                                  |
|                      |   | <b>Elimination:</b>       |                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                      |   | P501                      | Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.                                                                                                                                                                       |

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

propane-2-ol  
propane-1-ol

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).  
Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                                                                           | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| propane-2-ol | 67-63-0<br>200-661-7<br>603-117-00-0<br>01-2119457558-25     | Flam. Liq. 2; H225<br>Eye Irrit. 2; H319<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux central) | >= 40 - < 50             |
| propane-1-ol | 71-23-8<br>200-746-9<br>603-003-00-0<br>01-2119486761-29     | Flam. Liq. 2; H225<br>Eye Dam. 1; H318<br>STOT SE 3; H336                                | >= 25 - < 40             |

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- |                                 |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux               | : | S'éloigner de la zone dangereuse.<br>Consulter un médecin.<br>Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.                                                                                                                                                      |
| En cas d'inhalation             | : | Amener la victime à l'air libre.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                                                                                                                                                                                           |
| En cas de contact avec la peau  | : | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Laver au savon avec une grande quantité d'eau.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                                                                                                           |
| En cas de contact avec les yeux | : | Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.<br>Protéger l'oeil intact.<br>Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.                                                                       |
| En cas d'ingestion              | : | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.<br>Appeler un médecin. |

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |   |                               |
|-----------|---|-------------------------------|
| Symptômes | : | effets corrosifs              |
| Risques   | : | Pas d'information disponible. |

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |   |                                                                                         |
|------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Traitement | : | Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison. |
|------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------|

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                |   |                             |
|--------------------------------|---|-----------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Mousse résistant à l'alcool |
|--------------------------------|---|-----------------------------|

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |                                                        |   |                                                                                           |
|--------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux                       | : | On ne connaît aucun produit de combustion dangereux                                       |

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- |                                                     |   |                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.                                                                                        |
| Information supplémentaire                          | : | Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.<br>Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. |

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit biocide

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                              | No.-CAS | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle           | Base   |
|---------------------------------------------------------|---------|---------------------------------------|----------------------------------|--------|
| propane-2-ol                                            | 67-63-0 | VLCT (VLE)                            | 400 ppm<br>980 mg/m <sup>3</sup> | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives |         |                                       |                                  |        |
| propane-1-ol                                            | 71-23-8 | VME                                   | 200 ppm<br>500 mg/m <sup>3</sup> | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives |         |                                       |                                  |        |

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance     | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                 |
|-------------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|
| propane-2-ol<br>67-63-0 | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 888 mg/kg              |
|                         | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 500 mg/m <sup>3</sup>  |
|                         | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 319 mg/kg              |
|                         | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 26 mg/kg               |
| propane-1-ol<br>71-23-8 | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 89 mg/m <sup>3</sup>   |
|                         | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 136 mg/kg              |
|                         | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 81 mg/kg               |
|                         | Travailleurs       | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 1723 mg/m <sup>3</sup> |
|                         | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 268 mg/m <sup>3</sup>  |
|                         | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 61 mg/kg               |
|                         | Consommateurs      | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 1036 mg/m <sup>3</sup> |
|                         | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets             | 80 mg/m <sup>3</sup>   |

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

|  |  |  |             |  |
|--|--|--|-------------|--|
|  |  |  | systemiques |  |
|--|--|--|-------------|--|

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance     | Compartiment de l'Environnement | Valeur     |
|-------------------------|---------------------------------|------------|
| propane-2-ol<br>67-63-0 | Eau douce                       | 140,9 mg/l |
|                         | Eau de mer                      | 140,9 mg/l |
|                         | Sédiment d'eau douce            | 552 mg/kg  |
|                         | Sédiment marin                  | 552 mg/kg  |
|                         | Sol                             | 28 mg/kg   |
|                         | intermittent release            | 140,9 mg/l |
|                         | STP                             | 2251 mg/l  |
| propane-1-ol<br>71-23-8 | Oral(e)                         | 160 mg/kg  |
|                         | Eau douce                       | 10 mg/l    |
|                         | Eau de mer                      | 1 mg/l     |
|                         | intermittent release            | 10 mg/l    |
|                         | STP                             | 96 mg/l    |
|                         | Sédiment marin                  | 2,28 mg/kg |
|                         | Sédiment d'eau douce            | 22,8 mg/kg |
|                         | Sol                             | 2,2 mg/kg  |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

#### Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre ABEK-P3

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore, clair

Odeur : odorisé

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 5,9, 1 %

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

à 20 °C

|                                       |                                        |
|---------------------------------------|----------------------------------------|
| Point/intervalle de fusion            | : Donnée non disponible                |
| Point/intervalle d'ébullition         | : Donnée non disponible                |
| Point d'éclair                        | : 24,5 °C                              |
| Taux d'évaporation                    | : Donnée non disponible                |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Donnée non disponible                |
| Inflammabilité (liquides)             | : Donnée non disponible                |
| Vitesse de combustion                 | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Donnée non disponible                |
| Pression de vapeur                    | : Donnée non disponible                |
| Densité de vapeur relative            | : Donnée non disponible                |
| Densité relative                      | : Donnée non disponible                |
| Densité                               | : env. 0,874 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C |
| Hydrosolubilité                       | : soluble                              |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible                |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible                |
| Température d'inflammation            | : Donnée non disponible                |
| Décomposition thermique               | : Donnée non disponible                |
| Viscosité, dynamique                  | : Donnée non disponible                |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible                |
| Propriétés explosives                 | : Donnée non disponible                |
| Propriétés comburantes                | : Donnée non disponible                |

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

#### Composants:

##### propane-2-ol

##### 67-63-0:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.840 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): 4.570 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 47,5 mg/l  
Durée d'exposition: 8 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 72,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Souris): 27,2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 25 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 30 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 10000 ppm  
Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 12.800 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

DL50 dermal (Lapin): 12.870 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 13.900 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 13.400 mg/kg

### propane-1-ol

#### 71-23-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.870 mg/kg

DL50 (Rat): env. 8.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 33,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 39,1 mg/l  
Durée d'exposition: 1 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 4.000 - 10.000 mg/kg

DL50 (Lapin): 4.032 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

#### Composants:

### propane-2-ol

#### 67-63-0:

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### propane-1-ol

#### 71-23-8:

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Composants:

### propane-2-ol

#### 67-63-0:

Espèce : Lapin  
Résultat : irritant

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

##### propane-2-ol

##### 67-63-0:

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

#### Composants:

##### propane-2-ol

##### 67-63-0:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

##### propane-1-ol

##### 71-23-8:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.  
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.  
Les solvants risquent de dessécher la peau.

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **67-63-0:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.400 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 13.299 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 9.714 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
BPL: non

(Daphnia (Daphnie)): > 10.000 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 30 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
BPL: non

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

- 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (*Scenedesmus subspicatus*): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (*Aliivibrio fischeri*): 17.700 mg/l  
Durée d'exposition: 5 mn
- EC10 (*Pseudomonas putida* ( Bacille *Pseudomonas putida*)): 5.175 mg/l  
Durée d'exposition: 18 h  
Méthode: DIN 38412
- 71-23-8:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 4.555 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): 3.644 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
- CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): 3.640 - 8.150 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (*Photobacterium phosphoreum* (Bactéries luminescentes)): 17,7 g/l  
Durée d'exposition: 5 mn
- CE0 (*Pseudomonas putida* ( Bacille *Pseudomonas putida*)): 2.700 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h
- CI50 (Bactérie): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h
- CE0 (voir texte créé par l'utilisateur): 3.100 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **67-63-0:**

- Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 95 %  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OECD 301 E
- Inoculum: boue activée  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 53 %  
Durée d'exposition: 5 d

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 10 d  
BPL: non

Biodégradation: 99,9 %  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en  
Oxygène (DCO) : 2,32 g/kg

ThOD : 2,40 g/g

### 71-23-8:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 75 %  
Durée d'exposition: 20 d  
Méthode: Essai de fiole fermée

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 83 %  
Durée d'exposition: 5 d  
Méthode: OECD 301 D

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 83 - 92 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 F

Demande Chimique en  
Oxygène (DCO) : 2,23 g/g

ThOD : 2,4 g/g

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### 67-63-0:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation  
(log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 0,05

#### 71-23-8:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 0,26

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **67-63-0:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 25  
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

##### **71-23-8:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 33  
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

#### Composants:

##### **67-63-0:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code des déchets

Le code européen des déchets  
20 01 29\*  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR : 1987  
IMDG : 1987  
IATA : 1987

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ALCOOLS, N.S.A.  
(isopropanol)  
IMDG : ALCOHOLS, N.O.S.  
(isopropanol)  
IATA : Alcohols, n.o.s.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3  
IMDG : 3  
IATA : 3

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR  
Code de classification : F1  
Groupe d'emballage : II  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)  
IMDG  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3  
No EMS Numéro : F-E, S-D  
IATA  
(Cargo) : Alcohols, n.o.s.  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR  
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG  
Polluant marin : non

IATA  
Dangereux pour l'environnement : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

|     |                       | Quantité 1 | Quantité 2 |
|-----|-----------------------|------------|------------|
| P5c | LIQUIDES INFLAMMABLES | 5.000 t    | 50.000 t   |

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 65 %  
819,36 g/l  
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 65 %  
568,1 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Numéro de l'autorisation : N° INVENTORY 57719

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : désinfectants

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

|      |   |                                          |
|------|---|------------------------------------------|
| H225 | : | Liquide et vapeurs très inflammables.    |
| H318 | : | Provoque de graves lésions des yeux.     |
| H319 | : | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | : | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |

##### Texte complet pour autres abréviations

|                     |   |                                                                                    |
|---------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------|
| Eye Dam.            | : | Lésions oculaires graves                                                           |
| Eye Irrit.          | : | Irritation oculaire                                                                |
| Flam. Liq.          | : | Liquides inflammables                                                              |
| STOT SE             | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique               |
| FR VLE              | : | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| FR VLE / VME        | : | Valeur limite de moyenne d'exposition                                              |
| FR VLE / VLCT (VLE) | : | Valeurs limites d'exposition à court terme                                         |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

##### Information supplémentaire

###### Classification du mélange:

|              |      |
|--------------|------|
| Flam. Liq. 3 | H226 |
| Eye Dam. 1   | H318 |

###### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Méthode de calcul

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML F/PL

WM 0714929

Numéro de commande: 0714929

Version 3.7

Date de révision 24.01.2023

Date d'impression 21.03.2023

STOT SE 3

H336

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

500000004894